

## RocTool

### Rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

## **Introduction**

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion, exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, établi par votre Conseil d'Administration en exécution des prescriptions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires sera convoquée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2014.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes, ceux de votre Conseil d'Administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice, et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L 225-115 et R 225-83 du Code de commerce, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées.

Nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

## Table des matières

|        |   |    |
|--------|---|----|
| I.     | Activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.....   | 4  |
| II.    | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ...   | 5  |
| III.   | Evolution prévisible et perspectives d'avenir .....   | 5  |
| IV.    | Activité de la société en matière de recherche et développement .....   | 5  |
| V.     | Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise de contrôle de telles sociétés, en application de l'article L. 233-6 du code de commerce .....  | 5  |
| VI.    | Compte rendu de l'activité et des résultats pour l'ensemble des filiales et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L. 233-6 du code de commerce .....  | 6  |
| VII.   | Informations sur les opérations de la société effectuées sur ses propres actions (art. L. 225-211 du code de commerce) .....  | 6  |
| VIII.  | Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société. Les modifications intervenues au cours de l'exercice (art. L. 233-13 du code de commerce) ..... | 6  |
| IX.    | Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.....  | 7  |
| X.     | Informations relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants (art. L. 621-18-2 du code monétaire et financier) .....  | 7  |
| XI.    | Participation des salariés au capital .....   | 7  |
| XII.   | Présentation des comptes annuels – affectation.....   | 7  |
| XIII.  | Dépenses non déductibles fiscalement .....  | 9  |
| XIV.   | Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce .....  | 9  |
| XV.    | Information sur les délais de paiement.....   | 10 |
| XVI.   | Informations concernant les administrateurs.....  | 11 |
| XVII.  | Commissaires Aux Comptes.....   | 11 |
| XVIII. | Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices .....  | 12 |
| XIX.   | Information sur les déléctions de pouvoirs ou de compétence en vigueur en matière d'augmentation de capital .....   | 12 |
| XX.    | Principaux risques et incertitudes.....   | 12 |

## **I. Activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

La Société a réalisé, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, un chiffre d'affaires de 3.873.142 € contre 5.390.950 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de la société est égal à (376.541) € contre (750.264) € lors de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de (116.918) €, contre une perte de (427.771) € pour l'exercice précédent.

### ***Changement de direction***

Le fondateur et Président-Directeur Général, Alexandre Guichard, a quitté la direction générale de RocTool afin de suivre d'autres projets personnels et professionnels. Il a été remplacé par M. Stéphane Hersen qui, fort d'une expérience industrielle de plus de 20 ans, permettra RocTool d'entamer une nouvelle phase de croissance.

### ***Développement international***

RocTool a continué son développement à l'international.

Au cours du premier semestre la filiale allemande RocTool GmbH a été créée à Heitersheim, en Bade-Wurtemberg, afin de renforcer sa présence dans le secteur de la plasturgie allemand, en particulier dans le secteur automobile. La filiale bénéficie d'un véritable centre technique ouvert en partenariat stratégique avec le groupe familial SLG Kunststoff.

### ***Nouvelles signatures de licences***

En 2014 RocTool a connu sa meilleure année en termes de signature des nouvelles concessions de licences.

Les partenaires historiques Flextronics et Ju Teng ont confirmé leur collaboration avec RocTool, ainsi confirmant l'importance stratégique des marchés US et Asie pour RocTool.

Sur le marché automobile, RocTool a poursuivi sa percée avec plusieurs projets concernant les pièces intérieures et extérieures de véhicule et pièces de structure, aussi bien auprès d'équipementiers (signature de licence avec ABC Group aux Etats-Unis) que des constructeurs (signature de licence avec Volvo, Norvège).

De plus, le groupe continue sa progression dans ses nouveaux marchés tels que la bagagerie, les cosmétiques, le sport.

### ***Personnel***

Le groupe a continué le renforcement de son effectif :

- Au siège avec en particulier le recrutement du directeur administratif et financier, d'une comptable, et d'un technicien injection,
- En Allemagne un ingénieur,
- Aux Etats-Unis un ingénieur et une assistante administrative,
- À Taiwan un directeur filiale/chargé du développement et un technicien injection.

Le programme de participation du personnel au capital du groupe a continué avec l'attribution de 175.000 BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise).

## **II. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

M. Guichard a quitté la présidence de RocTool le 12 février 2015. M. Hersen a cumulé les fonctions de Président-Directeur Général depuis sa nomination par le Conseil d'administration du 23 février 2015 jusqu'au 13 avril 2015, date à laquelle le Conseil d'administration a nommé M. Jean-Marie Demeautis Président du Conseil d'administration.

## **III. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

RocTool a confirmé ses ambitions avec des véritables réussites à la suite de la participation aux majeurs salons internationaux tels que JEC Composite à Paris et NPE aux Etats-Unis.

RocTool prévoit la poursuite du développement de son activité sur les années à venir, avec en particulier :

- i. la mise en place d'une nouvelle politique commerciale dont le principal objectif est de rendre la technologie plus accessible,
- ii. la multiplication des accords de collaboration avec de partenaires stratégiques tels que les fabricants de presses, les éditeurs de logiciels de CAO, ou encore les moulistes ou fabricants de résines,
- iii. le renforcement de sa présence à l'international avec une présence plus solide à travers ses filiales.

## **IV. Activité de la société en matière de recherche et développement**

RocTool continue à investir significativement dans ses programmes de recherche et développement.

Les premiers essais Light Tooling (outillage à structure légère constitué d'une empreinte sous forme de peau avec pression par un système bache à vide) ont été très positifs.

De plus, le groupe avance dans le développement de systèmes de refroidissement innovants (air et eau/changement de phase), dans l'injection métal (aluminium) et dans le moulage du verre.

Les récompenses aux JEC Europe Innovation Awards dans les catégories Aircraft Interiors et Consumer Electronics, en partenariat avec Expliseat (start-up française spécialisée dans la conception de siège en composite pour l'aéronautique) et Motorola Mobility (le constructeur de smartphone) consolident la position d'innovateur du groupe dans ses différents secteurs.

La société continue de déposer de nouveaux brevets et d'étendre son portefeuille de brevets sur le plan mondial.

## **V. Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise de contrôle de telles sociétés, en application de l'article L. 233-6 du code de commerce**

Aucune.

## VI. Compte rendu de l'activité et des résultats pour l'ensemble des filiales et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L. 233-6 du code de commerce

La filiale américaine, créée le 18 juin 2013, est aujourd'hui dirigée par Mathieu Boulanger et a commencé fin 2014 le recrutement de personnel technique et administratif : la mise en place d'un véritable centre technique au sein de la filiale est en cours au 1<sup>er</sup> semestre 2015 avec le recrutement d'autres profils clés.

Il est rappelé que, afin de permettre à RocTool Inc de souscrire un contrat de bail pour le nouveau centre technique à Charlotte (Caroline du Nord, US), le Conseil d'administration du 23 février 2015 a autorisé la Société à garantir le paiement dudit bail d'une durée maximale de cinq ans et pour un montant maximum de trois-cent mille dollars des Etats-Unis.

Concernant l'établissement de Taiwan, elle emploie 6 personnes et dispos de ressources d'ingénierie, calcul, et mise au point outillages. De nombreuses démonstrations techniques sont organisées dans le centre de Taichung principalement pour des grandes marques de l'électronique grand public. La passation d'établissement à véritable filiale, prévu au cours du premier semestre 2015, confirme les ambitions de la Société dans le marché asiatique.

La filiale allemande n'emploie fin 2014 qu'un seul technicien, même si le centre technique est d'ores et déjà opérationnel grâce au partenariat (et ses ressources) en place. D'autres recrutements sont prévus en 2015, notamment le profil d'un chargé du développement.

## VII. Informations sur les opérations de la société effectuées sur ses propres actions (art. L. 225-211 du code de commerce)

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 23 décembre 2013, a autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, votre Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10%, en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société et la régularité de leurs cotations ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011.

Au 31 décembre 2013, 600 titres RocTool ont été acquis.

Au cours de l'année 2014, 27.448 titres RocTool ont été acquis et 24.100 titres RocTool ont été vendus.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 3.948 de ses propres actions.

## VIII. Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société. Les modifications intervenues au cours de l'exercice (art. L. 233-13 du code de commerce)

L'identité des personnes détenant, au nominatif ou au porteur, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2014, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales, est :

| Société            | % du capital | % des droits de vote |
|--------------------|--------------|----------------------|
| A Plus Innovation  | 30%          | 23%                  |
| Innovation Capital | 15%          | 19%                  |
| Nextstage SA       | 15%          | 23%                  |
| Nextstage SAS      | 6%           | 5%                   |
| Inocap             | 6%           | 4%                   |

#### IX. Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

#### X. Informations relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants (art. L. 621-18-2 du code monétaire et financier)

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, les opérations sur titres effectuées par les dirigeants ont été portées à connaissance de la direction de la Société, publiées sur le site internet de la Société et déposées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

À titre d'information les opérations sur titres effectuées par les dirigeants en 2014 sont les suivantes :

- M. José Feigenblum, Chief Technical Director, a cédé 5.569 titres RocTool,
- M. Mathieu Boulanger, Directeur du Développement US, a cédé 4.700 titres RocTool,
- M. Nicola Gobbo, Directeur Administratif et Financier, a acquis 494 titres RocTool.

#### XI. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014, les salariés détiennent 3,3% du capital de la société.

#### XII. Présentation des comptes annuels – affectation

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail le compte de résultat, le bilan et l'annexe que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

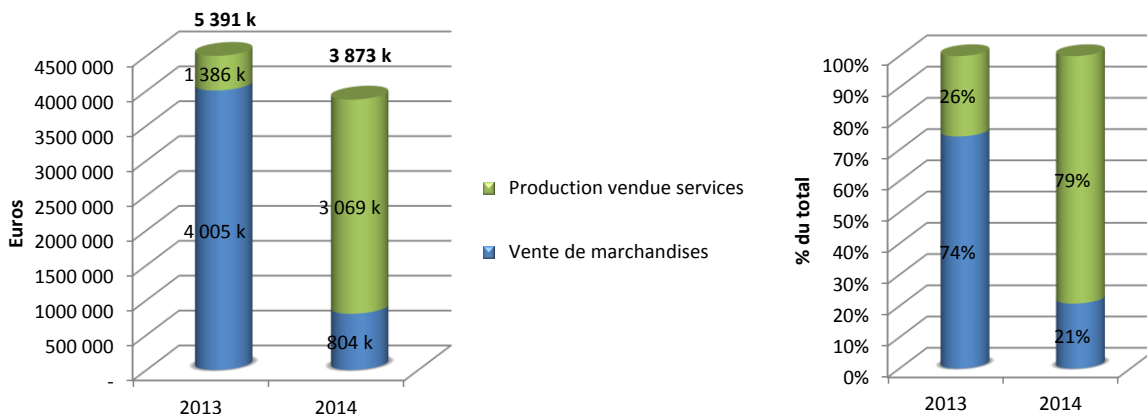
##### **Présentation des comptes annuels**

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître :

- un résultat d'exploitation de € (376.541)
- un résultat financier de € (43.178)
- un résultat exceptionnel de € (99.536)
- un impôt sur les bénéfices de € (402.337)
- et un résultat net de € (116.918)

### Chiffre d'affaires

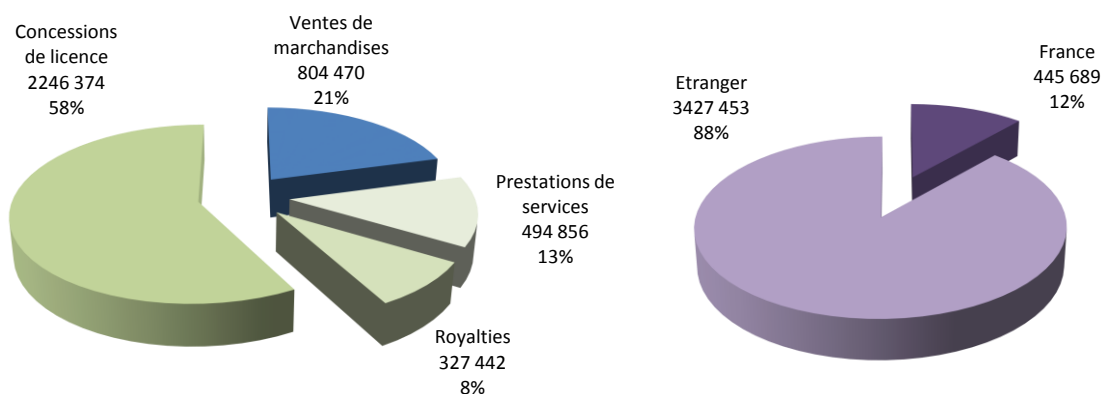
Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 est de 3,87 millions d'euros, en recul de 28% vs. les 5,39 millions d'euros en 2013.



Ce recul s'explique en particulier par une grosse commande de générateurs, au cours du 1er semestre 2013, afin d'équiper l'une des plus grandes usines de composites au monde, qui se traduit dans une diminution de 80% du poste vente de marchandises.

En revanche, la partie services et licences a augmenté fortement en atteignant 3 millions d'euros (79% du chiffre d'affaires total, +121% vs. 2013).

Les concessions de licence constituent 58% (2,2 millions d'euros) du chiffre d'affaires 2014, suivies par la vente de marchandises (21%, 0,8 millions d'euros).

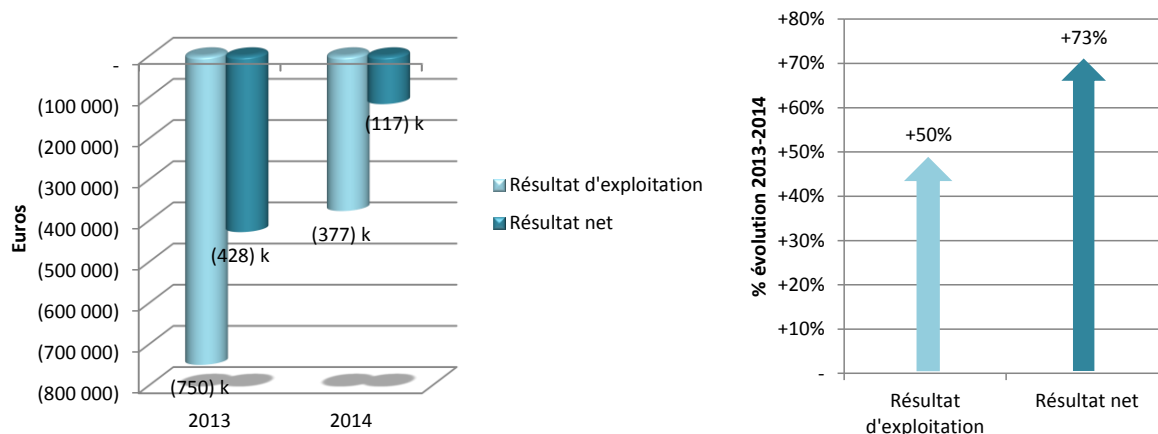


88% (3,4 millions d'euros) du chiffre d'affaires 2014 a été réalisé à l'export.

### Rentabilité

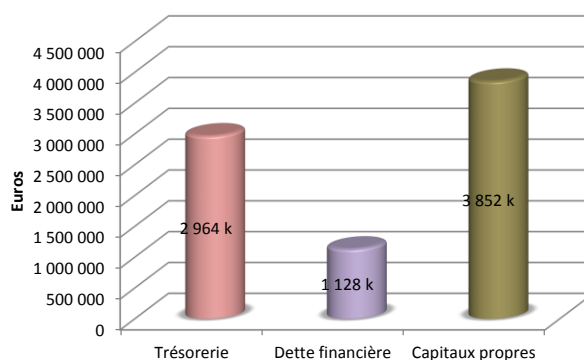
L'augmentation de la part des revenus de licence se traduit en des meilleures marges : si la rentabilité souhaitée n'est pas encore atteinte, le résultat d'exploitation affiche un +50% (-377k euros) et le résultat net +73% (-117k euros) par rapport à l'année 2013.





### Situation financière

La situation financière reste saine, avec une trésorerie de 2,96 millions d’euros, une dette financière de 1,13 millions d’euros et des capitaux propres de 3,85 millions d’euros (60% du total du bilan).



### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter, conformément à la loi et aux statuts, le résultat de l'exercice, soit la perte de 116.918 €, au compte « Report à nouveau » qui présenterait un solde débiteur d'un montant de 4.384.462 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### XIII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, en vertu de l'article 39-4 dudit Code, s'élevant à la somme de 16.407 €.

### XIV. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Il vous appartiendra d'approuver dans tous ses termes le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration rappelle que les conventions suivantes ont été autorisées au cours de l'exercice écoulé :

- Rupture conventionnelle entre la Société et Monsieur Alexandre Guichard, approuvée par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014
- Politique de prix de transfert entre la Société et RocTool Inc, approuvée par le Conseil d'administration du 7 août 2014
- Rupture conventionnelle entre la Société et Monsieur Mathieu Boulanger, approuvée par le Conseil d'administration du 7 août 2014
- Contrat de licence entre la Société et Monsieur Alexandre Guichard, approuvée par le Conseil d'administration du 24 septembre 2014
- Mandat de conseil entre la Société et Monsieur Alexandre Guichard, approuvée par le Conseil d'administration du 24 septembre 2014

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 13 avril 2015 a autorisé les avances de trésorerie aux filiales de la Société.

#### XV. Information sur les délais de paiement

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance pour les deux derniers exercices clos est la suivante :

|   | <u>31.12.2014</u>   | <u>31.12.2013</u>   |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Total des dettes Fournisseurs</b>      | <b>607 048,79 €</b> | <b>433 107,38 €</b> |
| <i>Dettes non échues</i>                  | <i>101 897,00 €</i> | <i>-</i>            |
| <i>Dettes échues de moins de 30 jours</i> | <i>358 169,13 €</i> | <i>190 920,79 €</i> |
| <i>Dettes échues entre 30 et 90 jours</i> | <i>118 767,40 €</i> | <i>199 821,48 €</i> |
| <i>Dettes échues de plus de 90 jours</i>  | <i>28 522,26 €</i>  | <i>42 365,11 €</i>  |
| <i>Avoirs</i>                             | <i>307,00 €</i>     | <i>-</i>            |

## XVI. Informations concernant les administrateurs

**La liste des mandats et fonctions exercés par les personnes ayant ou ayant eu la qualité de mandataire social sur l'exercice est présentée ci-après :**

| Noms des mandataires                                  | Mandat dans la Société            | Date de nomination / renouvellement | Date de fin de mandat   | Autre fonction dans la Société | Mandats et/ou fonction dans une autre société |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Alexandre Guichard (1)                                | Président                         | 30-juin-10                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 | Néant                          | Néant   |
| Stéphane Hersen (2)                                   | Administrateur, Directeur Général | 29-juil-14                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 | Néant                          | Néant   |
| Mathieu Boulanger                                     | Administrateur                    | 30-juin-10                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 | Salarié                        | Néant   |
| José Feigenblum                                       | Administrateur                    | 30-juin-10                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 | Salarié d'une filiale          | Néant   |
| INNOVATION CAPITAL représentée par Valéry Huot (3)    | Administrateur                    | 30-juin-10                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 | Néant                          | Directeur Associé                             |
| A PLUS FINANCE représentée par Jean Michel Pimont (4) | Administrateur                    | 29-juin-09                          | AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2014 | Néant                          | Directeur Associé                             |

Notes :

1. M. Guichard a démissionné de son mandat de Président le 12 février 2015.
2. M. Hersen a été nommé, par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014, comme administrateur de la Société, à titre provisoire, à compter du 22 septembre 2014 (à la suite de la démission de Siparex Proximité et Innovation du poste d'administrateur le 23 avril 2014). Il vous est proposé de ratifier cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société et, au cas où la nomination sera ratifiée, M. Stéphane Hersen demeurera ainsi administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur (à savoir l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2015).
3. Le représentant de la société Innovation Capital a changé courant 2014 et M. Bertrand Limoges a été remplacé par M. Valéry Huot.
4. Il vous est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de la société A Plus Finance pour une durée 6 ans, à savoir jusqu'à l'AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

### 16.2 Jetons de présence

Néant.

## XVII. Commissaires Aux Comptes

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 9 septembre 2013, a nommé :

- La société AVVENS AUDIT, 14 quai du Commerce – 69009 LYON, représentée par Monsieur Romuald Colas, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et
- Monsieur Pascal Blandin, 14 Quai du Commerce – 69009 LYON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Compte tenu de l'internationalisation de la Société et de l'activité de plus en plus importante au sein de ses filiales, nous vous proposons de nommer à la prochaine AGO la nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant, afin de pouvoir publier, dès 2016 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, des comptes consolidés audités.

#### XVIII. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices. A titre d'information les résultats des cinq derniers exercices sont les suivants :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2010 | (801.271,15) € |
| Exercice clos le 31 décembre 2011 | (418.440,13) € |
| Exercice clos le 31 décembre 2012 | (324.001,89) € |
| Exercice clos le 31 décembre 2013 | (427.771,20) € |
| Exercice clos le 31 décembre 2014 | (116.917,55) € |

#### XIX. Information sur les déléctions de pouvoirs ou de compétence en vigueur en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons les délégations de compétences consenties au cours de l'exercice écoulé ainsi que leur utilisation le cas échéant :

| Nature de la délégation   | AG         | Durée                            | Montant nominale maximal d'augmentation de capital | Utilisation au cours de l'exercice     |
|---|------------|----------------------------------|--|--|
| Délégation de compétence donnée au Conseil à l'effet de procéder à l'émission de 125 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des personnes nommément désignés | 09/12/2014 | Jusqu'au 31/12/2015 au plus tard | 25.000€  | CA du 09/12/2014 à hauteur de 25,000 € |

#### XX. Principaux risques et incertitudes

Les facteurs de risques auxquels le groupe est exposé n'ont pas connu en 2014 d'évolution significative par rapport à ceux présentés dans le document d'information de novembre 2013 pour l'introduction sur Alternext (section 4).

La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 permet d'assurer la continuité d'exploitation de la société.

Étant donné la relative concentration d'une partie significative du chiffre d'affaires auprès d'un nombre restreint de clients, les résultats de la société sont encore dépendants de sa capacité à maintenir ses partenaires historiques et à accroître le nombre de ses licenciés.

A ce titre, il est important de souligner que la société signe en moyenne un accord de licence par mois avec une grande marque ou un de ses équipementiers, par conséquent ce risque est de plus en plus dilué et le nombre de licenciés en forte croissance.

\*        \*  
\*  
\*  
\*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons maintenant à vous prononcer sur les résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**Le Conseil d'Administration**